

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**  
2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62  
☎ 02.96.31.69.08  
[mairie@jugonleslacs-cn.fr](mailto:mairie@jugonleslacs-cn.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LÉBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

**POUVOIRS** :

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO  
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE  
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à M. Denis KEURMEUR  
M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON  
Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MENARD  
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

**Absents** : M. Cédric BOUGON, excusé, Pierre AUVRET

**Secrétaire de séance** : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 21 octobre 2022

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 21                                  |

Objet de la Délibération  
n°20221027-144

### - INSTALLATION D'UNE PLATEFORME POUR LES TOILETTES AVEC NETTOYAGE AUTOMATIQUE :

Une plateforme est nécessaire pour l'installation des toilettes avec nettoyage automatique.

Le coût est de 8 744.83 € HT + une Rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite en option à 1 411 € HT, devis de l'entreprise Eurovia.

Pour rappel, l'emplacement de ces toilettes est situé entre le terrain de jeux et la station sports nature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits,  
Le Maire, Eric MOISAN

